

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2015/n° 92/7.1/23.09/11

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29		

Date de la convocation : 10/09/2015
Date de l'affichage : 25/09/2015

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze,

Le VINGT TROIS SEPTEMBRE à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUULET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Fabrice LABARRUSIAS, Cédric BONATO, Amandine JACINTO, Stéphane PIGNAN.

Absents excusés ayant donné procuration :

Alexandra BONNET à Fabrice LABARUSSIAS Guillaume BER à Cédric BONATO
Philippe CATHALA à Noémie CLAUDEL

Absent : Rachida BOUTEILLER

Secrétaire de séance : JC BASCHIOU

OBJET :

CIMETIERE

TARIF DES CONCESSIONS

Rapporteur :
J. SOLEYROL

Il est rappelé que par délibération :

- Du 10 décembre 1984, le Conseil Municipal avait fixé à 91.47 € (600 F) le prix de la concession de 50 ans ayant les dimensions suivantes 1.80 m x 2.50 m
- Du 17 décembre 2009, le Conseil Municipal avait fixé à 800 € la case columbarium 4 places pour une durée de 30 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'appliquer les tarifs suivants
 - 400 €, net commune, le prix de la concession de 50 ans ayant les dimensions suivantes : 1.80 m x 2.50 m
 - 700 €, net commune, la case columbarium 4 places pour une durée de 30 ans.
- De dire que ces tarifs seront applicables dès que cette délibération aura été rendue exécutoire.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- adopte les propositions de tarifs

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 25/09/2015
- date d'affichage : 25/09/2015